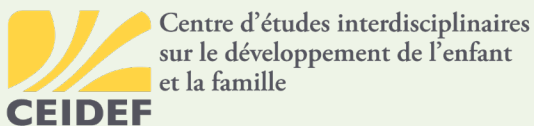


# Comprendre pour agir

## Au-delà du signalement: marche à suivre



Outil n° 9  
sur 9



Avec la participation financière de :



**AVENIR D'ENFANTS**  
DES COMMUNAUTÉS ENGAGÉES



---

Plusieurs recherches révèlent que parmi les facteurs qui peuvent influencer la décision de signaler figure la perception que se fait le personnel en milieu de garde du post-signallement.

Cet outil destiné aux milieux de garde vise à diminuer les zones d'ombre liées à l'après-signallement et à **outiller** le personnel face aux **conséquences** d'un signalement sur les différentes personnes impliquées.

# 1

## ENVERS LA DPJ



- a. Prenez connaissance des étapes d'un signalement (outil 5).
- b. La DPJ analyse d'abord la situation à l'aide de la grille d'analyse suivante : les faits, la vulnérabilité de l'enfant, les capacités des parents et les capacités du milieu. Si elle considère que la sécurité ou le développement d'un enfant pourrait être compromis, elle interviendra.
- c. Prenez en note le nom des intervenants au dossier.
- d. Pour le bénéfice de l'enfant, restez ouvert à collaborer avec la DPJ.
- e. La DPJ doit vous aviser de la décision prise. Si la DPJ ne vous contacte pas, demandez un suivi des procédures qui sont faites. Si au bout d'une semaine, vous n'avez pas de nouvelles de la DPJ, vous pouvez les contacter.
- f. Si le signalement est retenu, l'évaluation de la situation de l'enfant peut prendre plusieurs semaines (30 jours minimalement). Les délais d'attente varient en fonction des DPJ.
- g. Vous serez peut-être appelé à témoigner. Le témoignage au tribunal n'est pas chose courante pour les éducatrices de milieux de garde. Les avocats de la DPJ prendront le temps de vous préparer pour votre témoignage, le cas échéant.

## 2

### DANS VOTRE MILIEU DE TRAVAIL



- Il est important d'en parler à un·e **collègue de confiance** (ou à la direction, ou au bureau coordonnateur) tout en conservant la confidentialité des informations. Il ne faut pas vous isoler après avoir fait le signalement.
- N'oubliez pas : ce qui se passe dans votre milieu de travail **doit rester dans votre milieu de travail**. Ne parlez pas du signalement qui vient d'être fait à vos proches ou à vos ami·e·s.

## 3

### ENVERS LES PARENTS OU TUTEURS



L'identité des personnes qui signalent est **confidentielle**. Les parents peuvent toutefois supposer que vous êtes la personne qui a fait le signalement.

#### Que faire si les parents viennent vous voir ?

- Restez calme, proposez leur d'aller en discuter tranquillement dans une pièce. Soyez accompagné·e d'un·e collègue ou d'un·e membre de la direction.
- Gardez en tête que votre démarche a été faite dans l'intérêt supérieur de l'enfant. Le signalement n'est pas non plus un acte réalisé contre le parent.
- Partagez aux parents le document (Outil 5) : le signalement n'est pas un échec, il est une piste de solutions pour apporter de l'aide à l'enfant et à ses parents.

## 4

### ENVERS L'ENFANT



- Si l'enfant continue de fréquenter le milieu de garde, entretenez le lien de confiance avec sa famille.
- Votre rôle d'accompagnement de l'enfant se poursuit même après avoir fait un signalement.
- Inscrivez dans l'outil 8 les nouvelles observations éventuelles faites sur l'enfant qui a fait l'objet d'un signalement.



## 5

### GESTION DE SOI



- Vous venez de faire un signalement, une décision prise le plus souvent sous incertitude. Il est normal de ressentir de la peur, de l'anxiété, ou encore de la culpabilité.
- Lisez attentivement [l'outil 4 de la trousse](#), en particulier le fascicule qui détaille le processus décisionnel. Il explique les émotions liées au signalement et la manière de composer avec celles-ci.
- Le signalement est une décision difficile à prendre. Il est important de ne pas vous isoler après le signalement.
- **Rappelez-vous : vous avez agi dans l'intérêt de la sécurité et du développement de l'enfant.**

# Comprendre pour agir

## TROUSSE D'INFORMATION DESTINÉE AUX MILIEUX DE GARDE

1 Faits saillants & origine du projet

2 Loi sur la protection de la jeunesse  
Sensibilisation au rôle de  
protection du personnel

3 Perspectives croisées sur les  
enjeux du signalement

4 Bagage de connaissances

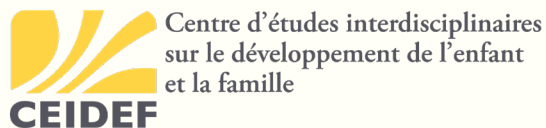
5 Les étapes d'un signalement

6 Animer une réflexion sur les  
enjeux du signalement

7 Marche à suivre lors d'une  
suspicion de maltraitance

8 Fiche de documentation des cas  
de maltraitance

9 Au-delà du signalement



Avec la participation financière de :



**AVENIR D'ENFANTS**  
DES COMMUNAUTÉS ENGAGÉES

